

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 13  
 Votants..... 14  
 Procurations..... 1  
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

**PRÉSENTS** : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

**PROCURATIONS** : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

**ABSENTS EXCUSES** : Madame DAGUET Isabelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 5****DELIBERATION N° 10****DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un correspondant sécurité routière afin de renforcer et sensibiliser les administrés sur la sécurité routière à l'échelle communale

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- DE DÉSIGNER comme représentant :

- Lionel JAMROZ 2 Grand rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Kristel MARTIN*

*Le Maire**Jean-Michel DAUMAS**Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..21 AVR. 2026..... 21 AVR. 2026
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

